

CONDITIONS GENERALES D'ACHAT

Sauf stipulations contraires expressément spécifiées dans le texte de nos commandes, nos achats sont faits aux conditions générales ci-après, qui annulent toute clause de vente imprimée sur les lettres ou factures de nos fournisseurs.

Nos conditions générales d'achat s'appliquent à tous les achats de notre société, qu'il s'agisse d'outillages, de machines, de pièces, ensembles, sous-ensembles, de matières premières ou de fournitures en tout genre.

1° ACCUSE de RECEPTION de la COMMANDE :

Le fournisseur doit accuser réception de la commande dans un délai de 8 jours après la date d'envoi de la commande. Après ce délai, nous nous réservons le droit d'annuler celle-ci.

Le défaut d'accusé de réception ne vaut pas refus tant des présentes conditions générales que des conditions particulières. Le commencement d'exécution entraîne l'application entière. Le contrat est réputé conclu au siège social de notre société.

2° LIVRAISONS :

Sauf dispositions particulières, toute livraison est effectuée franco de port.

Par ailleurs, toute livraison doit être accompagnée, de manière visible et accessible, du bon de livraison joint à la commande ou d'un bon de livraison détaillé mentionnant les quantités, poids livrés, et rappelant complètement les références de notre commande.

La date de livraison prescrite par la commande est la date d'arrivée de la totalité des marchandises en notre usine ou sur site, et non la date d'expédition.

Le fournisseur prendra toutes les dispositions pour respecter les délais prévus par la présente commande. Il s'engage à un résultat auquel aucun événement ne pourra faire échec.

Sauf l'hypothèse où la Société **DUCROCQ Ingénierie Process** solliciterait une livraison cadencée, toute livraison devra intervenir en une seule fois. Une seule facture par commande sera acceptée. En cas de livraison partielle des biens commandés par la Société **DUCROCQ Ingénierie Process**, aucun règlement ne pourra intervenir avant livraison complète de la commande.

Aucun règlement ne sera également effectué si la Société **DUCROCQ Ingénierie Process** n'est pas en possession du bordereau attestant de la livraison et de son acceptation dans son intégralité.

Le transfert de propriété et de risques n'aura lieu qu'à la réception quantitative et qualitative à notre usine, dépôts ou sur site.

3° RESILIATION :

En cas de retard d'exécution ou de livraison, nous nous réservons le droit de résilier la commande pour les fournitures restant à livrer. Il est expressément convenu que la seule échéance de la date de fin de prestation donne ce droit, sans qu'il soit nécessaire d'adresser aucune mise en demeure ou d'accorder aucun délai. Nous nous réservons le droit, en cas de présomption de retard, après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception, de passer un marché par défaut aux risques et périls du fournisseur.

Dans tous les cas où des acomptes auraient été versés, ils seront immédiatement restitués par ce fournisseur et aucune facturation partielle de la part du fournisseur ne sera acceptée.

4° INDEMNITES :

Nous nous réservons le droit de répercuter au fournisseur tous les dommages directs et indirects que les clients ou des tiers nous imputeraient et qui seraient dus à son fait, ainsi que d'appliquer des pénalités de retard précisées lors de la commande, sans préjudice de tous dommages et intérêts.

5° RETOUR :

De convention expresse, toute marchandise refusée par nous devra être reprise par le fournisseur dans la huitaine suivant notre avis ; sinon, le magasinage en sera fait à ses frais, risques et périls. Toutefois, nous acceptons de faire l'expédition en port dû, à l'adresse que le fournisseur nous aura indiquée.

6° FACTURES :

Le règlement de la fourniture ou de la prestation du fournisseur sera effectué sur présentation de facture en trois exemplaires.

Les factures devront reproduire exactement les désignations portées sur les bordereaux de livraison, notamment la date, le numéro de commande et le numéro d'identification des matériels s'il en existe.

Toute facture ne comportant pas le numéro de commande se verra refusée et retournée chez le fournisseur, et aucun frais annexe ne sera accepté.

Par ailleurs, toute facture qui ne nous parviendra pas dans les huit jours suivant la livraison ou qui nous sera adressée après le 25 du mois, sera portée valeur du mois suivant.

7° PAIEMENT :

Sauf dérogations précisées dans les conditions particulières de la commande, les règlements seront effectués au choix de la Société **DUCROCQ Ingénierie Process**.

- soit par chèque ou virement bancaire à 45 jours fin de mois de facturation, sans déduction d'un escompte,
- soit par effet de commerce à 45 jours fin de mois de facturation, sans escompte,
- toute commande effectuée par la Société **DUCROCQ Ingénierie Process** d'un montant inférieur à 150 €H.T. sera payée par chèque.

8° EXPEDITION :

Le fournisseur procédera à un emballage du matériel adapté à son mode de transport évitant toutes détériorations ou pertes pour un stockage tant sur site couvert que découvert.

Chaque colis devra porter le numéro de commande et les autres marques éventuellement demandées de façon claire et au frais du fournisseur.

Pour les expéditions sur site, aucun matériel ne sera expédié sans l'accord du service émetteur de la commande.

9° CONFIDENTIALITE :

Le fournisseur est tenu au secret professionnel.

Toutes les informations communiquées par notre société seront confidentielles, le fournisseur doit notamment prendre toutes mesures pour que les spécifications, formules, dessins, plans relatifs à notre commande ne soient ni communiqués, ni dévoilés à un tiers, soit par lui-même, soit par des préposés, intervenants permanents ou occasionnels, fournisseurs ou sous-traitants.

Cette obligation de confidentialité sera maintenue pendant toute la durée d'exécution de la commande, ainsi que pendant une durée de deux années au-delà de celle-ci.

Dès la fin de l'exécution de la commande, le fournisseur s'engage à restituer immédiatement à notre société, sur notre demande, tous documents confidentiels ou non s'y rapportant qui auraient pu lui être confiés.

Les commandes passées par la Société **DUCROCQ Ingénierie Process** ne peuvent donner lieu à publicité ou information, quelles qu'elles soient, sans notre autorisation écrite.

10° QUALITE - CONFORMITE :

Le fournisseur est responsable de la qualité des fournitures et prestations livrées. A ce titre, il s'engage à mettre en place un système de contrôle qualité destiné à assurer la qualité des produits livrés, par rapport aux critères définis dans les documents techniques ou suivant les règles de l'art.

La Société **DUCROCQ Ingénierie Process** se réserve le droit de refuser purement et simplement, sans aucune indemnité d'aucune sorte pour le fournisseur, toute fourniture non conforme, laquelle serait laissée à la disposition du fournisseur tous frais à sa charge.

Les fournitures doivent également être conformes aux normes et réglementations en vigueur concernant notamment l'hygiène et la sécurité.

11° SOUS-TRAITANCE :

La commande ne pourra être effectuée en tout ou partie par un sous-traitant du fournisseur sans l'accord préalable et écrit de notre société.

En cas d'accord pour la sous-traitance par un tiers de tout ou partie de la commande, le fournisseur demeurera seul responsable de l'exécution du sous-traitant face à notre société et s'engage à s'assurer de l'adhésion du sous-traitant aux présentes conditions générales d'achat.

12° RECEPTION et GARANTIE :

Lorsque notre commande s'intégrera dans un marché passé avec l'un de nos clients et qu'elle comportera des fournitures, des prestations sur chantier, telles que montage, mise en route, etc. ..., les réceptions provisoires et définitives des travaux exécutés, en application de notre commande ne seront éventuellement données qu'après obtention par la Société **DUCROCQ Ingénierie Process** du P.V. de réception de la part de son client.

D'une manière générale, vis à vis de nos clients, le fournisseur, sauf accord écrit particulier, se substituera à nous-mêmes pour garantir ses prestations, dans les conditions qu'il déclare connaître ou qu'il lui est possible de se procurer sur simple demande écrite de nos services.

13° RESERVE de PROPRIETE :

La Société **DUCROCQ Ingénierie Process** sera propriétaire des biens commandés dès leur individualisation dans les locaux du fournisseur qui s'engage à faire prévaloir, en toutes circonstances, le droit de propriété de notre société.

La Société **DUCROCQ Ingénierie Process** refuse toute clause de réserve de propriété ayant, directement ou indirectement, pour objet de subordonner de quelques manières que ce soit, le transfert de propriété des fournitures au paiement de tout ou partie de prix.

14° PLANS - DESSINS - MODELES :

Les plans, dessins, modèles fabriqués pour notre compte ou confiés par nous, demeurent de plein droit notre propriété exclusive. Ils ne peuvent, sans notre autorisation écrite, être utilisés par le fournisseur pour d'autres fabrications que les nôtres, ni copiés, reproduits ou transmis en faveur de qui que ce soit et sous quelque forme que ce soit.

15° ATTRIBUTION de JURIDICTION :

La loi française est applicable à la présente commande.

En cas de contestation et de litige, le Tribunal de Commerce de Boulogne-sur-mer sera seul compétent, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

Si le fournisseur est étranger, tous les différends découlant de la commande seront tranchés définitivement suivant le règlement de conciliation et d'arbitrage de la Chambre Arbitrale de l'Europe du Nord (CAREN) par un ou plusieurs arbitres nommés conformément à ce règlement. Le droit français sera applicable et l'arbitrage aura lieu à LILLE.